



## Prélevement paiement internet

Par **clara63**, le **07/05/2008** à **16:13**

bonjour,

Je suis cliente chez un fournisseur d'accès internet qui me prélève le montant prévu tous les mois. Depuis quelques mois, je reçois toujours mes factures mais ce n'est pas moi qui les paye. Je ne sais pas ce qui c'est passé mais ils ont changé le RIB de prélèvement. Un étranger paye pour moi. Je voudrais savoir si lorsque je les préviens, ils peuvent m'obliger à payer tous les mois qui manquent d'un coup? De plus est ce que la banque de l'autre personne qui a laissé passé un prélèvement qui aurai du être sur mon compte a une responsabilité?

Merci

Bonne journée

Par **gloran**, le **07/05/2008** à **17:04**

Article 1376 du code civil :

"Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû s'oblige à le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu."

la personne qui paye à votre place pourra donc demander au fournisseur d'accès le remboursement de toutes les sommes, en répétition de l'indu.

De la même façon, le fournisseur vous réclamera de payer les mois non versés.

Vous n'avez pas à vous soucier de la banque de l'autre personne : si celle-ci a commis une

erreur, il en fera son affaire.

Le problème pour vous est le suivant :

- réparer l'erreur
- restituer les sommes dûes

Pour réparer l'erreur, je vous suggère de contacter au plus vite votre FAI afin de lui faire parvenir un RIB correct et régulariser la situation.

Par **clara63**, le **07/05/2008** à **21:54**

merci beaucoup